



RUPTURE CONVENTIONNELLE pour commercial

Par **dsoulard**, le **19/01/2016** à **22:42**

Bonjour Maître,

Salarié en tant qu'ingénieur commercial depuis 2 ans dans une société de services informatique, je suis en conflit avec mon employeur qui souhaite se séparer de moi pour non atteinte des objectifs de performance commerciale et inadéquation avec la stratégie de l'entreprise.

Mon employeur m'a proposé une rupture conventionnelle qui n'est pas à la hauteur des indemnités souhaitées.

Mon employeur me propose en plus de la rupture conventionnelle classique : 3 mois de préavis payés non effectué + 3 mois de salaire.

Quelles indemnités puis-je espérer ? Pensez vous que celle-ci sont correctes ?

Quels sont les issues possibles ? Saisi des prud'hommes ou autre ?

Dans l'attente de votre soutien.

Bien à vous.

Par **P.M.**, le **19/01/2016** à **23:58**

Bonjour,

De toute façon, il n'y a pas de préavis pour une rupture conventionnelle, autant dire que l'employeur vous propose apparemment d'augmenter l'indemnité de 6 mois de salaire et que cela correspond à l'indemnité minimale pour un licenciement sans cause réelle et sérieuse dans une entreprise d'au moins 11 salariés...